

APEI DE PERIGUEUX

1, Avenue Hélène BOUCHER

24750 BOULAZAC ISLE MANOIR

Cabinet **LARRIBE - VALVO**

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2020**

A.P.E.I de PERIGUEUX
1 avenue Hélène BOUCHER
24750 – BOULAZAC ISLE MANOIR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

SA Cabinet LARRIBE-VALVO
Commissaires aux Comptes Associés
11, rue de la Fontaine Bleue - BP 10113
19103 BRIVE CEDEX
Téléphone : 05.55.18.08.08 - Télécopie : 05.55.18.04.04

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'A.P.E.I de Périgueux,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'A.P.E.I de Périgueux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans le paragraphe C « Changements de méthodes comptables, comparabilité des comptes » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, le paragraphe C « Changements de méthodes comptables, comparabilité des comptes » de l'annexe des comptes annuels expose les changements de méthode comptable survenus au cours de l'exercice qui sont liés à la première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 « relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ».

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative,

il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Brive, le 8 juin 2021

Pour le Cabinet LARRIBE-VALVO,



**Hongmin ROUFFY,
Commissaire aux Comptes.**

Bilan Actif - APEI PERIGUEUX

Dossier : 99 - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2020 à 12/2020

ACTIF	Brut 2020	Amortissement 2020	Net 2020 Règlement ANC 2018-06	Net 2019 Règlement 99-01
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	120 439	56 176	64 263	8 073
Frais de recherches et de développement	9 434	4 059	5 374	7 261
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	239 414	157 442	81 972	29 135
Fonds commercial				
Autres	127 557	48 401	79 156	85 104
Immobilisations incorporelles en cours	165 015		165 015	103 434
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 541 832	707 124	834 708	762 277
Constructions	32 614 640	19 517 546	13 097 094	13 863 856
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 063 462	2 377 569	685 893	799 679
Autres	4 232 890	3 187 167	1 045 723	1 172 713
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours	3 144 736		3 144 736	2 136 503
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				2
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	943 505		943 505	783 061
Prêts				
Autres	46 910		46 910	46 620
TOTAL I	46 249 833	26 055 484	20 194 350	19 797 718
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements	65 939		65 939	56 904
En-cours de production (biens et services)	3 075		3 075	2 906
Produits intermédiaires et finis	5 266	843	4 422	4 155
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes	37 077		37 077	18 236
Créances				
créances clients et comptes rattachés	3 541 983	21 390	3 520 593	2 484 516
Autres	1 662 882		1 662 882	1 263 131
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	12 300		12 300	12 300
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	10 057 464		10 057 464	11 086 396
Charges constatées d'avance	64 938		64 938	64 483
TOTAL II	15 450 923	22 233	15 428 690	14 993 027
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	259 554		259 554	216 256
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	61 960 311	26 077 717	35 882 594	35 007 002

Bilan Passif - APEI PERIGUEUX

Dossier : 99 - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2020 à 12/2020

PASSIF	Exercice 2020 Règlement ANC 2018-06	Exercice 2019 Règlement 99-01
Fonds associatifs		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 542 543	3 469 274
Ecarts de réévaluation (sans droit de reprise)		
Réserves		
Réserves propres	6 887 127	6 125 841
Réserves de trésorerie et de compensation ESMS	2 259 905	2 220 236
Report à nouveau		
Report à nouveau des structures en gestion directe	-230 524	-1 119 934
Report à nouveau des ESMS	-751 832	-815 345
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		
Résultat de l'exercice des structures en gestion directe	380 020	-43 321
Résultat de l'exercice des ESMS	446 407	587 019
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		313 588
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	77 600	47 461
Ecarts de réévaluation (avec droit de reprise)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 294 121	1 409 826
Provisions réglementées	1 585 956	2 327 285
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	14 491 321	14 521 930
Provisions		
Provisions pour risques	103 184	103 184
Provisions pour charges	1 476 287	1 602 984
TOTAL II	1 579 471	1 706 168
Fonds dédiés		
Sur concours publics	1 148 275	356 066
Sur autres ressources	55 776	42 963
TOTAL III	1 204 050	399 029
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	12 827 084	13 589 407
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	110	1 685
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	794 438	657 938
Dettes fiscales et sociales	4 451 346	3 900 070
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	301 288	158 045
Autres dettes	226 215	72 730
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	7 271	
TOTAL IV	18 607 752	18 379 875
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	35 882 594	35 007 002
Engagements donnés		
1. Dont à plus d'un an	12 028 630	12 778 924
Dont à moins d'un an	6 579 121	5 600 951
2. Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
3. Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat / Charges - APEI PERIGUEUX

Dossier : 99 - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2020 à 12/2020

CHARGES	Exercice 2020	Exercice 2019
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)		
Achats de marchandises (a)		943
Variation de stock (b)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (a)	1 048 100	1 104 954
Variation de stock (b)	-9 035	-5 033
Autres achats et charges externes (*)	5 765 093	6 031 395
Impôts, taxes et versements assimilés	1 514 539	1 385 658
Salaires et traitements	15 755 140	15 009 957
Charges sociales	5 384 693	5 133 642
Dotations aux amortissements, dépréciations et engagements :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (c)	1 588 800	1 652 689
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	19 845	2 978
Dotations aux provisions	384 467	568 833
Autres Charges	44 755	48 896
TOTAL I	31 496 396	30 934 912
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	18 102	10 076
Intérêts et charges assimilées	294 491	324 547
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	312 592	334 623
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	5 778	3 717
Sur opérations en capital	47 890	66 360
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	60 604	64 280
TOTAL IV	114 272	134 356
Impôts sur les sociétés (V)	12 795	23 532
Engagements à réaliser sur ressources affectées (VI)	61 733	167 249
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	31 997 788	31 594 672
Solde créditeur = excédent	826 426	543 697
TOTAL GENERAL	32 824 215	32 138 369
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations	56 133	88 308
Personnel bénévole		
TOTAL	56 133	88 308
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier	39 555	64 879
- redevances de crédit-bail immobilier		

Compte de résultat / Produits - APEI PERIGUEUX

Dossier : 99 - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2020 à 12/2020

PRODUITS	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)		
Ventes de marchandises		4 012
Production vendue (biens et services) (a)	3 689 732	4 255 376
Dotations et Produits de tarification	24 356 473	23 710 972
Production stockée (b)	1 286	3 721
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	435 001	511 181
Reprises sur provisions, amort. et transferts de charges	610 606	95 097
Cotisations	11 899	11 752
Autres produits (hors cotisations)	3 399 305	3 123 683
TOTAL I	32 504 303	31 715 793
Quote part de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4 036	2 391
Autres intérêts et produits assimilés	54 465	55 311
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	58 501	57 702
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	36 324	39 944
Sur opérations en capital	173 960	182 969
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	169	66 552
TOTAL IV	210 452	289 465
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (V)	50 959	75 409
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV + V)	32 824 215	32 138 369
Solde débiteur = déficit		
TOTAL GENERAL	32 824 215	32 138 369
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature	-56 133	-88 308
Dons en nature		
TOTAL	-56 133	-88 308

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

I.	FAITS SIGNIFICATIFS, PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D’EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES.	7
	A. FAITS SIGNIFICATIFS DE L’EXERCICE.....	7
	B. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	9
	C. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES, COMPARABILITE DES COMPTES	12
II.	NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	14
	A. ACTIF IMMOBILISE.....	14
	B. ACTIF CIRCULANT	15
	C. TRESORERIE	15
	D. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	16
	E. FONDS ASSOCIATIFS.....	16
	F. PROVISIONS	19
	G. FONDS DEDIES.....	20
	H. EMPRUNTS ET DETTES.....	21
	I. COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	21
III.	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	21
	A. VENTILATION DU CHIFFRE D’AFFAIRES.....	21
	B. RESULTAT FINANCIER	22
	C. RESULTAT EXCEPTIONNEL	22
	D. RESULTAT ET IMPOTS SUR LES SOCIETES	23
	E. TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT ADMINISTRATIF AU RESULTAT COMPTABLE CONSOLIDE PAR ETABLISSEMENT ET RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	24
IV.	AUTRES INFORMATIONS	25
	A. ENGAGEMENTS HORS-BILAN	25
	B. EFFECTIFS AU 31/12/2020	26
	C. REMUNERATIONS DES TROIS DIRIGEANTS LES MIEUX REMUNERES	26
	D. HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	26
	E. SITUATION FINANCIERE.....	27
	F. SITUATION DE L’ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE, ET DU PASSIF EXIGIBLE.....	28

L'exercice social est d'une durée de 12 mois et couvre la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. L'exercice précédent était également d'une durée de 12 mois.

Les informations, ci-après communiquées, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes de l'APEI Périgueux regroupent les structures suivantes :

- Le siège de l'APEI Périgueux ;
- La Maison d'Accueil Spécialisée « Héliodore » ;
- L'Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés « Calypso » ;
- Les Foyers d'Hébergement « Les Résidences de l'Isle » ;
- Le SAVS « Les Résidences de l'Isle » ;
- Le Foyer de Vie « Lysander » ;
- Le Foyer de Vie « La Peyrouse » ;
- Le Foyer de Vie « Lou Prat Doù Solelh » ;
- Le Foyer d'Accueil Médicalisé « Résidence Val de Dronne » ;
- Le Foyer de Vie « Résidence Val de Dronne » ;
- Le Foyer d'Accueil Médicalisé « Le Bercaill » ;
- Le Foyer de Vie « Le Bercaill » ;
- L'ESAT « Òséa » (Budget Principal de l'Activité Sociale et Budget Annexe de l'activité de Production et de Commercialisation) ;
- L'entreprise adaptée « EA Òséa » ;
- Et l'entreprise adaptée « EA Restaurézère ».

Toutes les structures de l'association clôturent leurs comptes au 31 décembre. Chacune de ces structures dispose d'une comptabilité distincte, qui fait ensuite l'objet d'une agrégation pour former le bilan général et le compte de résultat général de l'association.

Sur le plan financier, les établissements médico-sociaux voient leur exploitation financée et contrôlée par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental. Le résultat de ces établissements peut être restitué en tout ou partie aux organismes financeurs (en fonction des décisions de ces derniers ou des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyen conclus avec eux, dans le cadre des réglementations en vigueur).

A l'inverse, le résultat des autres structures, dites en « gestion directe », revient systématiquement à l'association.

Le total du bilan avant affectation des résultats est de 35 882 594,03€.

Le résultat net comptable est un excédent de 826 426,21€.

I. FAITS SIGNIFICATIFS, PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES.

A. Faits significatifs de l'exercice

Réalisations 2020

- ✓ La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice, les estimations des impacts significatifs sur le résultat de l'exercice et les compensations financières des autorités de tarification sont les suivantes :

Impacts significatifs événement covid-19 : (-) diminution du résultat / (+) augmentation du résultat	Impact estimé brut	Impact Comp. financières	Impact estimé net
Charges d'exploitation			
Transferts, camps, sorties annulés	+100k€		+100k€
Transports suite à la fermeture des accueils de jours	+100k€		+100k€
Primes Covid aux salariés	-357k€	+177k€	-180k€
Surcoût Fourniture de produits d'entretien, d'habillement de personnel et de fournitures médicales	-98k€	+56k€	-42k€
Produits d'exploitation			
Fermeture partielle liée au confinement des activités de production de l'Esat avec une continuité de l'accompagnement des travailleurs	-350k€		-350k€
Sous-facturation des prix de journée liée au confinement	-414k€	+414k€	+0k€
Garantie de rémunération des travailleurs d'Esat (ordonnance 2020-313 du 25 mars 2020)		+280k€	+280k€
Prise en charge Activité partielle		+60k€	+60k€
Autres CNR de soutien		+88k€	+88k€

- ✓ Poursuite du chantier de la restructuration de la MAS Héliodore.
- ✓ Mise en œuvre du schéma directeur du système d'information : mise en place du dossier de l'utilisateur informatisé.

Projets en cours

Préparation, avec le Conseil Départemental et l'office public de l'habitat « Périgueux-Habitat », du projet de restructuration du Foyer d'Hébergement d'Antonne.

Préparation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle Aquitaine (DIRECCTE) pour les entreprises adaptées EA Ôséa et EA Restaurézère.

Contrôles externes

Il n'y a pas eu de contrôle externe en 2020.

Ressources

Le montant des dons (affectés ou non) reçu est de 26 488 €.

L'Apei a signé une convention de mécénat de compétence avec la Fondation Orange SA pour la mise à disposition de personnel. Le montant 2020 de cette mise à disposition (charges de personnel brutes et charges patronales) s'élève à 56 133 €.

Convention

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été signé en 2016 avec le Conseil Départemental de la Dordogne et l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour une durée de cinq ans (2016-2020).

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été signé le 31 décembre 2020 avec le Conseil Départemental de la Dordogne et l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour une durée de cinq ans pour la période 2021-2025.

Nombre d'utilisateurs

Au 31 décembre 2020, 469 personnes et 237 travailleurs handicapés étaient accompagnés au sein des différents établissements et services de l'APEI.

B. Principes et méthodes comptables

1. Conventions générales comptables

Les comptes annuels de l'APEI Périgueux ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur en France, et notamment les dispositions des règlements n° 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans les établissements médico-sociaux, l'APEI Périgueux applique également les dispositions comptables de l'art. R314-81 du Code de l'Action Sociale et des Familles, pour la présentation de ses comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Exceptions

Néant.

3. Règles et méthodes comptables

a) Résultats

Les résultats des exercices des établissements médico-sociaux font l'objet de proposition d'affectation par le conseil d'administration. Ils sont portés en résultat en instance d'affectation (report à nouveau) dans l'attente des décisions des autorités de tarification. Le cas échéant, ces dernières peuvent modifier, à la fois, le montant des résultats et leur affectation. Ces décisions feront l'objet d'écritures comptables spécifiques.

Ces dispositions ne s'appliquent pas pour les structures en « gestion directe » (entreprises adaptées, le budget annexe de production et de commercialisation de l'ESAT, et la partie « association » du siège) pour lesquels l'affectation des résultats n'est pas soumise à l'approbation d'une autorité extérieure.

b) Evaluation des immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Le coût de production représente le coût d'achat des matières premières consommées augmenté des frais directs ou indirects de production.

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner. Ils sont obligatoirement immobilisés.

Les frais d'acquisition des immobilisations, à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Si dès l'origine, les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu. La méthode des composants consiste à ventiler une immobilisation corporelle en fonction des différents éléments significatifs qui la composent et qui ont une utilisation différente de l'immobilisation principale.

Les immobilisations financières sont comptabilisées selon les règles suivantes :

- La comparaison effectuée élément par élément entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire.
- Seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice.
- Aucune compensation.

c) Amortissements et dépréciation de l'actif

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation. Les actifs, dont l'utilisation par l'entité est déterminable, font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, l'amortissement est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Le mode linéaire est appliqué à défaut de mode mieux adapté.

Les durées d'amortissement pratiquées sont :

Concessions, brevets, licences	2 à 5 ans
Constructions	20 à 50 ans
Installations générales, agencements, aménagement des constructions / IGAAC	5 à 25 ans
Matériel équipement	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 15 ans

d) Evaluation des stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

A l'inventaire, les stocks :

- de matières premières sont évalués aux derniers prix d'achat connus.
- de produits semi-finis sont évalués au coût de revient proportionnel à l'état d'avancement de la production.
- de produits finis sont évalués au coût de revient.

e) Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

f) Engagements de retraites

Les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Il existe donc, à la clôture de l'exercice, une obligation de verser des indemnités de départ à la retraite qui trouve son origine dans la présence de salariés au sein de l'entité, et une sortie probable de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière résultent d'un calcul selon la méthode prospective. Les critères retenus pour le calcul de la provision sont les suivants : Les personnels concernés sont les CDI présents au 31 décembre, l'âge de départ à la retraite est fixé à 63 ans, le taux de progression des salaires est évalué à 1.5% en moyenne, le taux d'actualisation retenu est de 0.70%, et le taux de charges patronales moyen est estimé à 50%.

La totalité de la provision pour indemnités retraite est comptabilisée et individualisée dans les comptes consolidés. Une information sur les montants des engagements est donnée dans la note II-F.

g) Provisions réglementées

Ce sont des provisions qui ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision et comptabilisés en application de dispositions réglementaires spécifiques :

- Provisions règlementées destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement : Il s'agit de fonds mis durablement à la disposition des établissements par les financeurs pour couvrir un besoin de financement.
- Provisions règlementées - réserves des plus-values nettes d'actif : Les plus-values de cession d'immobilisation ou de valeurs mobilières de placement sont neutralisées par la constitution d'une provision règlementée du montant de la plus-value. De plus, en application du décret du 23 octobre 2003, les produits des placements financiers des établissements sociaux et médico-sociaux sont neutralisés par la constitution d'une provision règlementée du montant des produits reçus nets d'impôts. Ces provisions sont retraitées dans les comptes consolidés puisqu'elles ne sont pas prévues dans le plan comptable général.

h) Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Une provision pour rémunération des travailleurs handicapés est constituée dans les comptes distincts pour faire face à l'obligation de rémunération des travailleurs handicapés suite à la probabilité d'une modification importante et imprévisible des conditions économiques, et susceptible de mettre en cause le fonctionnement normal de l'établissement. Le montant de cette provision correspond à trois mois de salaire (brut + charges patronales). Cette provision est retraitée dans les comptes consolidés puisqu'elle ne correspond pas à la définition d'un passif du règlement ANC 2014-03.

i) Fonds dédiés

Il s'agit d'un passif qui enregistre, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées, ainsi que des ressources affectées par des tiers financeurs, à des projets définis, ou à des établissements et qui n'ont pu encore être utilisés conformément à l'engagement pris à leur égard.

Sont comptabilisés, à la clôture de l'exercice, dans les comptes de fonds dédiés, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- Les subventions d'exploitation, et les contributions financières accordées par les autorités de tarification pour le financement de charges d'exploitation ou pour financer le renouvellement des immobilisations (ex provision pour immobilisation) ;
- Les contributions financières reçues d'autres personnes morales ;
- Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs et donations.

C. Changements de méthodes comptables, comparabilité des comptes

Le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif a apporté des modifications importantes au format des états financiers.

Ainsi, certaines lignes desdits états qu'il convenait de présenter dans le respect du précédent règlement applicable ont été supprimées ; d'autres lignes, si elles ont été conservées, présentent un contenu différent du fait des nouvelles dispositions édictées par le règlement ANC n° 2018-06.

Ce changement de méthode est effectué selon la méthode rétrospective, c'est-à-dire que les comptes, à l'ouverture de l'exercice de première application du nouveau règlement comptable sont présentés comme si le règlement avait toujours été appliqué. Les écarts d'application impliquant le résultat des exercices antérieurs sont positionnés en « report à nouveau ».

Les principaux changements de méthode concernent le reclassement des comptes suivants :

Poste reclassé	Libellé	Montant	Poste de destination
Fonds associatifs sans droit de reprise	Subvention d'investissement affectés à des biens non renouvelables	926 731.63 €	Report à nouveau
Apports	Subvention d'investissement affectés à des biens non renouvelables	313 587.62 €	Report à nouveau
Provisions réglementées	Provision pour renouvellement des immobilisations	794 246.69 €	Fonds dédiés

Afin de faciliter la comparabilité des comptes N-1, le bilan – Passif pro-forma de l'exercice 2019 est présenté ci-dessous en tenant compte du changement de méthode.

Bilan Passif - APEI PERIGUEUX

Dossier : 99 - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

PASSIF	Exercice 2019 Règlement 99-01	Exercice 2019 Proforma Règlement ANC 2018-06
Fonds associatifs		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 469 274	2 542 543
Ecarts de réévaluation (sans droit de reprise)		
Réserves		
Réserves propres	6 125 841	6 125 841
Réserves de trésorerie et de compensation des Ets médico-sociaux	2 220 236	2 220 236
Report à nouveau		
Report à nouveau des structures en gestion directe	-1 119 934	120 385
Report à nouveau des Ets médico-sociaux	-815 345	-815 345
Résultat de l'exercice		
Résultat de l'exercice des structures en gestion directe	-43 321	-43 321
Résultat de l'exercice des établissements médico-sociaux	587 019	587 019
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports	313 588	0
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	47 461	47 461
Ecarts de réévaluation (avec droit de reprise)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 409 826	1 409 826
Provisions réglementées	2 327 285	1 533 038
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	14 521 930	13 727 683
Provisions		
Provisions pour risques	103 184	103 184
Provisions pour charges	1 602 984	1 602 984
TOTAL II	1 706 168	1 706 168
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	356 066	1 142 113
Sur autres ressources	42 963	51 163
TOTAL III	399 029	1 193 276
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	13 589 407	13 589 407
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 685	1 685
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	657 938	657 938
Dettes fiscales et sociales	3 900 070	3 900 070
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	158 045	158 045
Autres dettes	72 730	72 730
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	18 379 875	18 379 875
Écart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	35 007 002	35 007 002

II. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

A. Actif immobilisé

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

	IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions & Mise au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
INCORPORELLES	Frais d'établissement	60 857	59 582			120 439
	Autres immobilisations incorporelles	310 511	17 674	118	48 338	376 405
	Immobilisations incorporelles en cours	103 434	111 479		-49 898	165 015
	TOTAL I	474 802	188 734	118	-1 560	661 859
CORPORELLES	Terrains	1 450 911			90 921	1 541 832
	Constructions	32 377 321	108 459	7 930	136 790	32 614 640
	Installations techniques, matériel & outillage	4 168 536	106 217	1 211 291		3 063 462
	Autres immobilisations corporelles	4 551 993	192 860	513 523	1 560	4 232 890
	Immobilisations corporelles en cours	2 136 503	1 235 945		-227 711	3 144 736
	Avances et acomptes					
TOTAL II	44 685 264	1 643 480	1 732 744	1 560	44 597 560	
FINANCIERES	Participations et créances rattachées à des participations	2		2		0
	Autres titres immobilisés	783 061	208 334	47 890		943 505
	Prêts & autres immobilisations financières	46 620	300	10		46 910
	TOTAL III	829 683	208 634	47 902		990 415
TOTAL GENERAL (I+II+III)	45 989 750	2 040 849	1 780 765	0	46 249 833	

Détail des immobilisations en cours :

Restructuration Héliodore	3 019 599 €
Travaux accessibilité	732 €
Remplacement Système sécurité incendie	3 792 €
Renovation administration Antonne	78 320 €
Diagnostic Le Bercail	42 293 €
Schéma directeur système d'information	165 015 €

	AMORTISSEMENTS	Amortissements cumulés début exercice	Augmentations	Diminutions	Virement poste à poste	Amortissements cumulés fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	52 784	3 392			56 176
	Autres immobilisations incorporelles	189 011	21 010	118		209 902
	TOTAL I	241 795	24 401	118		266 078
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	688 634	18 491			707 124
	Constructions	18 513 465	1 012 011	7 930		19 517 546
	Installations techniques, matériel & outillage	3 368 857	218 385	1 209 673		2 377 569
	Autres immobilisations corporelles	3 379 280	315 513	507 627		3 187 167
	Immobilisations corporelles en cours					
TOTAL II	18 940 440	1 564 399	1 725 230		25 789 406	
TOTAL GENERAL (I+II)	19 182 235	1 588 800	1 725 348		26 055 484	

Les principaux investissements qui ont eu lieu en 2020 sont les suivants :

- Poursuite de la restructuration en cours de la MAS « Héliodore » d'un montant de 952 k€ ;
- Réhabilitation des salles de bains du foyer de vie « Lysander » (2^{ème} tranche) d'un montant de 101 k€ ;

- Acquisition de l'ERP d'un montant de 111 k€.

Les immobilisations acquises en crédit-bail ne sont pas d'un montant significatif, eu égard au total du patrimoine (actif) détenu par l'association (Cf. note IV-A-2).

2. Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés	943 505		943 505
Autres immobilisations financières	46 910		46 910
TOTAL	990 414		990 414

Les autres titres immobilisés concernent principalement les titres de fonds commun de placement détenus pour couvrir les jours placés sur le compte épargne temps (597 559 €), et des parts sociales de nos partenaires bancaires pour 345 946 €.

B. Actif circulant

1. Stocks et en-cours

Les stocks se rapportent essentiellement aux activités des établissements de travail adapté (Esat, EA).

2. Créances

CREANCES	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients et comptes rattachés	3 541 983	3 541 983	
Autres créances	1 662 882	1 662 882	
Charges constatées d'avance	64 938	64 938	
TOTAL	5 269 802	5 269 802	

Le poste « clients et comptes rattachés » comprend les créances relatives aux prix de journée facturés ou à la dotation globale des établissements sous gestion contrôlée et les créances relatives à la vente des produits ou prestations principalement des établissements de travail adapté.

Les « autres créances » enregistrent notamment la participation des résidents bénéficiaires de l'aide sociale au prix de journée, les remboursements d'indemnités journalières, les subventions à recevoir (aides aux postes du travail adapté, les remboursements de dépenses de formation à recevoir, ainsi que les autres créances diverses).

C. Trésorerie

Ventilation de la trésorerie par établissement :

Trésorerie (VMP + Disponibilités)	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	Var. N/N-1
Siège	2 937 251	5 763 608	6 033 280	4.68%
MAS Héliodore	2 993 986	243 267	189 452	-22.12%
EEAP Calypso	399 257	286 069	650 672	127.45%
ESAT Oséa - BPAS	1 136 752	546 802	799 300	46.18%
FAM / FV Résidences Val de dronne		1 039 915	348 174	-66.52%
FAM / FV Le Bercail		850 795	244 487	-71.26%
FH / SAVS Résidences de l'Isle	218 123	503 691	277 849	-44.84%
FV Lou Prat Dou Solelh	57 125	149 682	93 541	-37.51%
FV La Peyrouse	270 803	186 843	247 679	32.56%
FV Lysander	72 442	332 459	194 021	-41.64%
Fonds détenus pour le compte des résidents	45 667	42 988	53 459	24.36%
EA Oséa	39 634	96 845	116 948	20.76%
EA Restauvezère	46 612	233 167	163 201	-30.01%
ESAT Oséa - BAPC	926 450	822 564	657 702	-20.04%
TOTAL	9 144 102	11 098 696	10 069 764	-9.27%

La trésorerie disponible inclue des valeurs mobilières de placement pour 12 k€, des placements sur de comptes à termes rémunérés ou sur des comptes sur livret à hauteur de 5 688 k€ au 31.12.2020. Concernant la trésorerie courante, les comptes fusionnés des différents établissements, situés dans une même banque, font l'objet d'une compensation entre solde positifs et négatifs. Dans le cadre d'une gestion centralisée des placements de trésorerie, tous les placements et les produits financiers y afférents (VMP, compte sur livret et dépôts à terme) sont enregistrés au niveau du siège.

D. Comptes de régularisation actif

Les charges constatées d'avance ne concernent que des charges liées à l'exploitation normale.

E. Fonds associatifs

1. Tableau de variation des fonds propres

La variation de ce poste depuis l'exercice précédent est résumée dans le tableau suivant :

POSTES	Solde au 31/12/2019 (Règlement 99-01)	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Redassement compte (Règlement ANC 2018-06)	Solde au 31/12/2020
Fonds associatifs sans droit de reprise						
Valeur du patrimoine intégré	476 316					476 316
Apports	1 843 210					1 843 210
Legs & donations immobilisés	223 016					223 016
Subventions d'investissement	926 732				-926 732	0
Ecart de réévaluation						
Réserves						
Réserves propres	6 125 841	761 286				6 887 127
Réserves de trésorerie et de comp. Ets médico-sociaux	2 220 236	36 966	2 702			2 259 905
Report à nouveau des structures en gestion directe						
Report à nouveau (gestion directe)	349 601	-350 909			1 240 319	1 239 011
Dépenses refusées par AT	-1 469 535					-1 469 535
Report à nouveau des Ets médico-sociaux						
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-815 345	127 240		-63 727		-751 832
Résultat 2019 des structures en gestion directe	-43 321	43 321				0
Résultat 2019 des établissements médico-sociaux	587 019	-587 019				0
Résultat 2020 des structures en gestion directe			380 020			380 020
Résultat 2020 des établissements médico-sociaux			446 407			446 407
Total Fonds Propres	10 423 770	30 886	829 129	-63 727	313 588	11 533 644
Résultats en instance d'affectation	47 461	-30 886	299 511	-238 486		77 600
Fonds associatifs avec droit de reprise	313 588				-313 588	0
Subventions d'investissement	1 409 826			-115 705		1 294 121
Provisions réglementées	2 327 285		53 086	-169	-794 247	1 585 956
Total Autres Fonds Propres	4 098 160	-30 886	352 597	-354 360	-1 107 834	2 957 677
Total Fonds Associatifs	14 521 930	0	1 181 725	-418 087	-794 247	14 491 321

2. Réserves

La présentation au bilan distingue les réserves propres, qui appartiennent pleinement à l'association, des réserves réglementées (réserves de trésorerie et de compensation) des établissements sous gestion contrôlée qui sont susceptibles d'être reprises par les autorités de tarification. D'une manière générale, les réserves, de même que l'ensemble des fonds associatifs, sont à mettre en rapport avec l'actif immobilisé.

NATURE DES RESERVES	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Réserves propres				
Excédents affectés à l'investissement	5 305 990	765 451		6 071 441
Réserve de trésorerie	600 000			600 000
Réserve de compensation des déficits / Amort.	200 000			200 000
Réserve pour projet associatif	19 851		4 164	15 687
Sous-total	6 125 841	765 451	4 164	6 887 127
Réserves réglementées des établissements médico-sociaux				
Réserve de trésorerie	657 340			657 340
Réserve de compensation des déficits / Amort.	1 562 896	209 696	170 028	1 602 564
Sous-total	2 220 236	209 696	170 028	2 259 905
TOTAL	8 346 077	975 147	174 192	9 147 032

Réserves propres

Le compte « Excédents affectés à l'investissement » constitue une réserve, dotée par affectation du résultat pour financer des projets d'investissements. Pour les structures sous gestion contrôlée, la constitution de cette réserve, avec l'accord des autorités de tarification, se monte à 4 724 k€. Pour les structures en « gestion directe », elle s'élève à 1 347 k€.

Les « réserves de trésorerie et de compensation » propres sont éventuellement dotée dans les structures commerciales des établissements et services d'aide par le travail, qui peuvent voir une fraction de leur résultat affectée à ce type de réserves, par convention avec les organismes de contrôle, conformément à la réglementation en vigueur.

Les « Réserves libres ou pour projets associatifs » correspondent à l'affectation à des fins d'investissements des excédents et des déficits pour les structures en « gestion directe ».

Réserves réglementées des établissements médico-sociaux

La rubrique « Réserves de trésorerie des établissements médico-sociaux » est augmentée par affectation de résultat, sur décision des autorités de tarification pour les structures sous gestion contrôlée. Elle constitue une avance de fonds laissée à disposition des établissements concernés pour financer leur besoin en fonds de roulement.

La « Réserve de compensation des établissements médico-sociaux » est augmentée ou diminuée par les autorités de tarification des établissements sous gestion contrôlée, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Sa vocation est de permettre de financer le déficit d'un exercice donné par compensation avec les excédents antérieurs. Le compte « Excédents affectés en réserves de compensation des charges d'amortissement » est destiné, dans les établissements sous gestion contrôlée et sur décision des autorités de tarification, à financer des charges d'amortissements des investissements de mise en sécurité, par compensation avec les excédents antérieurs affectés à cette réserve. Cette compensation s'opère par affectation de résultats.

3. Report à nouveau des structures en gestion directe

La rubrique « Report à nouveau des structures en gestion directe » constate les résultats antérieurs des structures en gestion directe qui n'ont pas reçu d'affectation autre. Il intègre également les charges rejetées par les autorités de tarification des établissements sous gestion contrôlée, pour un total de 1 470 k€, ces rejets restent à la charge de l'association.

4. Report à nouveau des établissements médico-sociaux

Ce poste est mouvementé des droits à congés payés dans le secteur des établissements sous gestion contrôlée. Les dépenses afférentes aux congés à payer et aux autres droits acquis par les salariés qui ne sont pas prises en compte en application du 3° de l'article R.314-45 du CASF, dans le calcul des tarifs accordés par les autorités de tarification, ne sont pas opposables aux financeurs, sauf en cas de fermeture totale ou partielle d'un établissement ou service, ou si ces dépenses peuvent être prises en compte dans les financements d'un exercice donné en application de l'article R.314-98 du CASF. Ces dépenses sont enregistrées en totalité par les établissements et services privés sociaux et médico-sociaux concernés et font l'objet d'une affectation après clôture de l'exercice dans un sous-compte de report à nouveau.

F. Provisions

	NATURE DES PROVISIONS	Montant début exercice (Proforma ANC 2018-06)	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
REGLEMENTEES	Provison couverture fonds de roulement	801 921			801 921
	Amortissements dérogatoires	489		169	320
	Diff. sur réalisations d'éléments d'actif	676 200			676 200
	Autres provisions	54 429	53 086		107 515
	TOTAL I	1 533 038	53 086	169	1 585 956
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	103 184			103 184
	Provisions pour amendes & pénalités				
	Provisions pour grosses réparations				
	Provisions pour indemnité départ en retraite	1 393 919	380 798	307 150	1 467 567
	Provisions pour impôts	9 065	3 669	4 014	8 720
	Autres provisions pour charges	200 000		200 000	
	TOTAL II	1 706 168	384 467	511 164	1 579 471
DEPRECIATIONS (autres que les comptes financiers)	Sur immobilisations :				
	- Incorporelles				
	- Corporelles				
	- Financières				
	Sur stocks et en cours		843		843
	Sur comptes clients	17 823	19 001	15 435	21 390
Autres dépréciations					
TOTAL III	17 823	19 845	15 435	22 233	
DEPRECIATIONS (comptes financiers)	Dépréciation de comptes financiers				
	TOTAL IV				
FONDS DEDIES	Fonds dédiés	1 193 276	61 733	50 959	1 204 050
	TOTAL V	1 193 276	61 733	50 959	1 204 050
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		4 450 306	519 130	577 726	4 391 710

Dans les « autres provisions réglementées » figure une provision « Plus-values réinvesties » pour un montant de 53 k€, qui enregistre, en accord avec l'autorisation de frais de siège qui permet d'utiliser les produits financiers de la gestion centralisée de la trésorerie pour financer des charges de fonctionnement du siège, les plus-values nettes d'impôts réalisées sur les placements financiers afin de provisionner ces sommes pour l'autofinancement d'investissements.

La provision pour indemnités de fin de carrière est constatée pour l'ensemble des salariés de l'Apei en CDI présents au 31 décembre 2020, et se répartit de la manière suivante :

Établissement	Solde Compte au 31/12/2018	Solde Compte au 31/12/2019	Solde Compte au 31/12/2020	Montant Externalisé	Total engagement retraite
Siège	44 749	57 532	75 171	1 863	77 034
MAS Héliodore	88 142	144 775	169 340	23 844	193 184
EEAP Calypso	84 410	79 279	77 655	8 830	86 485
ESAT Oséa - BPAS	215 381	217 038	190 407		190 407
FAM Résidences Val de dronne		131 355	155 385		155 385
FV Résidences Val de dronne		22 449	30 121		30 121
FAM Le Bercaïl		54 824	58 194		58 194
FV Le Bercaïl		191 414	143 506		143 506
Résidences de l'Isle - Foyers	106 546	102 125	125 220		125 220
Résidences de l'Isle - SAVS	48 495	46 034	38 728		38 728
FV Lou Prat Dou Solelh	22 650	27 497	32 144		32 144
FV La Peyrouse	92 263	104 521	107 450		107 450
FV Lysander	156 655	167 208	195 098		195 098
EA Oséa	28 308	30 328	32 501		32 501
EA Restauvezère	24 267	25 551	26 844		26 844
ESAT Oséa - BAPC	19 568	19 600	15 712		15 712
TOTAL	931 435	1 421 531	1 473 475	34 538	1 508 013

La méthode de calcul est détaillée dans la note I-B-3-f.

G. Fonds dédiés

Les fonds dédiés se décomposent ainsi :

DETAILS	Fonds à engager en début d'exercice (Proforma ANC 2018-06)	Utilisations des fonds reportés	Reports en fonds dédiés	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Fonds dédiés à l'investissement				
Travaux Lysander	101 650			101 650
Travaux Restructuration Foyers d'hébergement	68 729			68 729
Travaux Parking Héliodore	144 787	3 615		141 172
Travaux Restructuration Héliodore	411 077	8 394		402 683
Travaux rénovation siège	12 273	1 534		10 739
Travaux Restructuration La Peyrouse	55 730	3 309		52 421
Fonds dédiés à l'exploitation				
Fonds dédiés RTT Esat BPAS	41 557			41 557
Fonds dédiés RTT Esat BAPC	4 205			4 205
CNR Formation MAS Héliodore	9 849			9 849
CNR Dispositif Creton	34 101			34 101
CNR Centre ressources	26 511	18 433		8 078
CNR Accompagnement autisme Esat	46 800			46 800
CNR Défi autismes Héliodore	60 000			60 000
CNR Défi Qualité Polyhandicap	108 500			108 500
CNR Dossier de l'utilisateur informatisé	10 240	5 120		5 120
CNR Télémedecine Le Bercaïl	6 104	1 890		4 213
CNR Télémedecine Héliodore			8 000	8 000
CNR Qualité de vie au travail			33 895	33 895
CNR Pec situation critique			6 562	6 562
Sous-total Fonds dédiés sur concours publics	1 142 113	42 295	48 457	1 148 275
Fonds dédiés sur autres ressources				
Subvention Culture local Deluc	200			200
Subvention Ministère de la Culture	8 000			8 000
Opération Brioches Calypso	2 150			2 150
Opération Brioches LPDS	906			906
Opération Brioches Esat	3 424			3 424
Opération Brioches La Peyrouse	4 773	4 773		0
Fonds dédiés sur dons Héliodore	5 051	3 890	5 050	6 211
Fonds dédiés sur dons Calypso	100			100
Fonds dédiés sur dons Esat	130			130
Fonds dédiés sur dons Résidence de l'Isle	525			525
Fonds dédiés sur dons le Bercaïl			4 000	4 000
Fonds dédiés sur dons La Peyrouse	3 777		3 000	6 777
Fonds dédiés sur dons Lysander	22 128		1 226	23 354
Sous-total sur autres ressources	51 163	8 663	13 276	55 776
TOTAL FONDS DEDIES	1 193 276	50 959	61 733	1 204 050

H. Emprunts et dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires (1)				
Emprunts (1) et dettes établissements de crédit (2)	12 827 084	798 453	2 795 964	9 232 666
Emprunts et dettes financement divers (1)				
Découvert Bancaire				
Acomptes et avances reçues sur commandes	110	110		
Redevables créditeurs				
Fournisseurs et comptes rattachés	794 438	794 438		
Dettes fiscales et sociales	4 451 346	4 451 346		
Sur immobilisations et comptes rattachés	301 288	301 288		
Autres dettes	167 989	167 989		
Dépôts des hébergés	58 226	58 226		
Produits constatés d'avance	7 271	7 271		
TOTAL	18 607 752	6 579 121	2 795 964	9 232 666
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 930 067 €			
Emprunts remboursés cours d'exercice	3 681 947 €			
(2) dont: _ à 2 ans au maximum à l'origine				
_ à plus de 2 ans à l'origine	12 827 084 €			

I. Comptes de régularisation passif

Les produits constatés d'avance ne concernent que des produits liés à l'exploitation normale.

III. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

A. Ventilation du chiffre d'affaires

Secteur d'activité	2019	2020	var. n/n-1
Activités Médico-sociales	23 993 497	24 655 973	3%
Prix de journées (Conseils Départementaux)	13 084 757	13 398 609	2%
Dotation globale (Conseil Départemental)	718 330	704 556	-2%
Dotation globale (ARS)	9 759 181	10 162 815	4%
Autres	148 705	90 492	-39%
Sous-Total : Produits de la tarification	23 710 972	24 356 473	3%
Forfait journalier	282 525	299 500	6%
Activités commerciales	3 662 027	3 113 062	-15%
ESAT	2 201 817	1 735 562	-21%
Entreprises Aaptées	1 460 210	1 377 499	-6%
Autres activités annexes	318 556	278 457	-13%
Activités annexes	318 556	278 457	-13%
TOTAL	27 974 080	28 047 492	0%

Les ventes internes (d'un établissement à l'autre) sont comptabilisées à la fois en produit et en charge, et s'élèvent à 1 043 856 €.

L'établissement EEAP « Calypso » facture au Conseil Départemental le prix de journée pour les adolescents devenus adultes relevant d'une orientation Foyer Occupationnel/Foyer d'accueil Médicalisé (Amendements « Cretons »). Le montant de cette facturation est de 91 960 € et est comptabilisé dans les produits. Ce montant sera déduit de la dotation globale de financement de l'exercice suivant.

Dans le cadre de crise sanitaire liée à la Covid-19, l'ordonnance n°2020-313 du 25 mars 2020 permettait de garantir le maintien de financement des établissements et services accueillant des personnes adultes handicapés qui ne relèvent pas de financement par dotation globale ou forfait global. Le montant de ce complément de facturation s'élève à 413 923 € (inclus dans la ligne « Prix de journées (Conseils Départementaux) »).

B. Résultat financier

PRODUITS FINANCIERS	2018	2019	2020
De participations et des immobilisations financières	1 623	2 391	4 036
Revenus des valeurs mobilières de placement, autres produits financiers	95 967	55 311	54 465
Reprises sur provisions			
Transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL I	97 590	57 702	58 501
CHARGES FINANCIERES	2018	2019	2020
Dotations aux amortissements et aux provisions		10 076	18 102
Intérêts et charges assimilées	155 736	324 547	294 491
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL II	155 736	334 623	312 592
RESULTAT FINANCIER (I - II)	-58 145	-276 921	-254 091

C. Résultat exceptionnel

PRODUITS EXCEPTIONNELS	2018	2019	2020
Sur opérations de gestion	49 805	39 944	36 324
Sur opérations en capital	158 731	182 969	173 960
Reprises sur provisions :			
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.			
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	65 373	66 383	
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif			
- reprises sur autres provisions	169	169	169
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	93 859	75 409	50 959
Transferts de charges			
TOTAL I	367 937	364 874	261 411
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2018	2019	2020
Sur opérations de gestion	13 406	3 717	5 778
Sur opérations en capital	71 184	66 360	47 890
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.			
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	80 000		
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif			
- dotations et autres provisions	29 366	64 280	60 604
Engagement à réaliser sur ressources affectées	23 676	167 249	61 733
Impôts sur les sociétés	8 169	23 532	12 795
TOTAL II	225 800	325 138	188 800
RESULTAT EXCEPTIONNEL (I-II)	142 136	39 736	72 611

D. Résultat et impôts sur les sociétés

L'APEI est redevable de l'impôt sur les sociétés pour les revenus des capitaux mobiliers perçus, soit, en 2020, un IS de 6 717 €.

De plus, l'entreprise adaptée « Restauvezère » est soumise à l'impôt sur les sociétés. Il s'élève à 6 078 € pour un résultat fiscal de 39 404 € qui se décompose ainsi :

Résultat comptable RESTAUVEZERE	35 804,36
+ Réintégration fiscale	9 254,49
- Déduction fiscale	- 5 654,47
Résultat fiscal RESTAUVEZERE	39 404,38

Le résultat comptable « consolidé » est de 826 426,21 €, et il se répartit de la manière suivante :

RESULTATS COMPTABLES	2018	2019	2020
Résultats des établissements médico-sociaux			
SIEGE-DIRECTION GENERALE	73 116	4 064	-147 602
MAS HELIODORE	96 145	155 195	91 583
EEAP CALYPSO	-88 245	66 667	113 924
ESAT OSEA - BPAS	252 449	207 689	370 027
FAM RVD Hébergement		-131 796	-45 893
FAM RVD Soins		80 203	67 845
FV RVD		-4 118	-18 456
FAM LE BERCAIL Hébergement		-76 996	-127 518
FAM LE BERCAIL Soins		51 140	59 760
FV LE BERCAIL		-45 545	-70 521
FH RESIDENCES DE L'ISLE	44 262	129 954	60 212
SAVS RESIDENCES DE L'ISLE	-464	48 244	136 142
FV LOU PRAT DOU SOLELH	-25 717	17 832	-23 246
FV LA PEYROUSE	-113 295	3 618	11 573
FV LYSANDER	20 203	80 868	-31 422
	258 455	587 019	446 407
Résultats des structures en gestion directe			
SIEGE-ASSOCIATION	-3 145	-45 570	-15 033
EA OSEA	30 074	49 167	40 038
EA RESTAUVEZERE	42 311	47 272	35 804
ESAT OSEA - BAPC	169 304	267 110	202 998
RETRAITEMENT CONSOLIDATION	-14 417	-361 301	116 212
	224 127	-43 321	380 020
TOTAL RESULTAT CONSOLIDE	482 582	543 697	826 426

E. Tableau de passage du résultat administratif au résultat comptable consolidé par établissement et résultat effectif global

2020	Charges	Produits	Résultat comptable	Dépenses non opposables aux tiers financeurs	Reprise résultats antérieurs	Résultat administratif
Résultats des établissements médico-sociaux						
SIEGE-DIRECTION GENERALE	1 188 057	1 040 456	-147 602	19 249		-128 353
MAS HELIODORE	3 867 369	3 958 951	91 583	-9 357		82 226
EEAP CALYPSO	2 404 060	2 517 984	113 924	14 016		127 940
ESAT OSEA - BPAS	2 904 984	3 275 010	370 027	18 839		388 866
FAM RVD Hébergement	2 099 398	2 053 504	-45 893	9 512	36 043	-338
FAM RVD Soins	798 532	866 377	67 845	13 125		80 970
FV RVD	459 776	441 319	-18 456	537	17 686	-234
FAM LE BERCAIL Hébergement	892 934	765 416	-127 518	5 902	-8 982	-130 597
FAM LE BERCAIL Soins	421 424	481 184	59 760	11 642		71 402
FV LE BERCAIL	2 506 838	2 436 318	-70 521	6 936	-29 558	-93 143
FH RESIDENCES DE L'ISLE	2 124 845	2 185 057	60 212	36 571	42 346	139 130
SAVS RESIDENCES DE L'ISLE	584 232	720 375	136 142	353	19 503	155 999
FV LOU PRAT DOU SOLELH	1 765 102	1 741 856	-23 246	10 776		-12 470
FV LA PEYROUSE	1 467 279	1 478 852	11 573	2 575	9 360	23 507
FV LYSANDER	2 980 804	2 949 382	-31 422	13 089	66 929	48 596
S/TOTAL	26 465 634	26 912 040	446 407	153 765	153 328	753 500
Résultats des structures en gestion directe						
SIEGE-ASSOCIATION	68 820	53 787	-15 033			
EA OSEA	435 014	475 052	40 038			
EA RESTAUVEZERE	1 222 066	1 257 870	35 804			
ESAT OSEA - BAPC	4 594 482	4 797 479	202 998			
Retraitement 655/755	-889 075	-889 075	0			
Retraitement provision IFC	119 620	233 018	113 398			
Retraitement provision réglementée	-6 652	-3 359	3 293			
Autres Retraitements		-479	-479			
S/TOTAL	5 544 273	5 924 293	380 020			
Résultat consolidé	32 009 907	32 836 333	826 426			

L'excédent ou déficit effectif global correspond au résultat de l'exercice de l'entité gestionnaire corrigé des augmentations de contributions financières des autorités de tarification finançant les déficits des exercices antérieurs ou des diminutions de contributions financières des autorités de tarification reprenant les excédents des exercices antérieurs des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (augmentations et diminutions dénommées dans le tableau ci-avant « reprises du résultat antérieur »).

Tableau de détermination du résultat effectif global

	Exercice 2019	Exercice 2020
Résultat Comptable	543 697	826 426
<i>+/-Reprise du résultat antérieur</i>	<i>142 222</i>	<i>153 328</i>
Excédent ou Déficit Effectif Global	685 919	979 754
<i>Dont résultat effectif sous gestion propre</i>	<i>-43 321</i>	<i>380 020</i>
<i>Dont résultat effectif sous gestion contrôlée</i>	<i>729 240</i>	<i>599 735</i>

IV. AUTRES INFORMATIONS

A. Engagements hors-bilan

1. Dettes garanties par des sûretés réelles

Les dettes garanties par des sûretés réelles se décomposent ainsi :

- Emprunt n° 1177559 Caisse des dépôts et consignations pour le FV « Lysander » : caution solidaire ville de Bassillac.
- Emprunt n° 70006356808 Crédit agricole pour l'EEAP « Calypso » : caution solidaire ville d'Atur.
- Emprunt n° 9853452 Caisse d'Epargne pour la MAS « Héliodore » : caution solidaire de la ville de Boulazac Isle Manoire à hauteur de 50% du prêt.
- Emprunt n° 700005821205 Crédit Agricole pour le FAM/FV « Résidence Val de Dronne » : caution solidaire de la ville de Ribérac à hauteur de 50% du prêt.
- Emprunt n° 10000079797 Crédit Agricole pour le FAM/FV « Résidence Val de Dronne » : caution solidaire de la ville de Ribérac à hauteur de 50% du prêt.
- Emprunt n°10000617045 Crédit agricole pour le FAM/FV « Résidence Val de Dronne » : caution solidaire du Conseil départemental de la Dordogne à hauteur de 50% du prêt.

2. Crédit-bail

TABLEAU FINANCIER RELATIF AU CREDIT-BAIL EN COURS

Nature	Prix d'achat résiduel	redevance de l'exercice	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Total restant dû
Mobilier		39 555	27 466	21 902	0	49 348
Immobilier						
Total engagement	0	39 555	27 466	21 902	0	49 348

3. Compte épargne-temps (CET)

Le compte épargne-temps permet à tout salarié d'accumuler des droits à des congés rétribués ou de bénéficier d'une rémunération différée s'il n'a pas pris tous les jours de congés ou de repos auxquels il avait droit. L'épargne-temps est placée sur un fonds commun de placement dédié.

Au 31 décembre 2020, la capitalisation des jours de congés épargnés est valorisée à 598 557 € pour l'ensemble des salariés. La valorisation au 31 décembre 2020 des titres du fonds commun de placement détenus est de 621 567€.

4. Heures supplémentaires

La dette envers les salariés au titre des heures supplémentaires à la date d'arrêté des comptes ne sont pas valorisées, car l'impact sur les comptes annuels n'est pas significatif.

B. Effectifs au 31/12/2020

Effectifs salariés en ETP au 31/12/	2018	2019	2020	Var. N/N-1
CDI Cadre	28.68	37.84	37.67	-0.45%
CDD cadre	0.00	0.40	0.00	-100.00%
<i>Sous-total Cadre</i>	<i>28.68</i>	<i>38.24</i>	<i>37.67</i>	<i>-1.49%</i>
CDI Non-cadre	284.69	386.39	377.61	-2.27%
CDD Non-cadre	55.11	81.15	76.43	-5.82%
<i>Sous-total Non-cadre</i>	<i>339.80</i>	<i>467.54</i>	<i>454.04</i>	<i>-2.89%</i>
Total général effectifs salariés (ETP)	368.48	505.79	491.70	-2.79%
Travailleurs handicapés (ETP)	224.90	228.30	224.00	-1.88%
TOTAL GENERAL en ETP	593.38	734.09	715.70	-2.51%

C. Rémunérations des trois dirigeants les mieux rémunérés

Aucun administrateur ne perçoit de rémunération.

La somme des rémunérations brutes des trois dirigeants les mieux rémunérés est de 255 667€

D. Honoraires Commissaires aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés en 2020 s'élèvent à 32 k€.

E. Situation financière

1. Capacité d'autofinancement

	2018	2019	2020
Résultat net	482 582	543 697	826 426
+ Dotations aux amort. et provisions			
Exploitation	1 151 766	2 224 500	1 993 108
Financières		10 076	18 102
Exceptionnelles	109 366	64 280	60 604
- Reprise sur amort. et provisions			
Exploitation	48 340	39 995	526 599
Financières			
Exceptionnelles	65 541	66 552	169
- Produits de cession éléments actifs	103 874	69 745	58 255
- Q-P subv. Invest. Virée au résultat	54 856	111 865	115 705
+ Valeur nette comptable actifs cédés	71 184	66 360	47 890
+ Engagement à réaliser (Fonds dédiés)	-70 183	91 839	10 774
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 472 102	2 712 594	2 256 177

2. Tableau de financement

Tableau de variation de trésorerie

Libellé	2 019	2 020
Resultat net	543 697	826 426
Neutralisation DAP	2 329 919	2 071 814
Neutralisation autres charges non décaissables	233 608	109 623
Neutralisations produits non encaissables	-363 567	-751 686
Capacité d'autofinancement	2 743 658	2 256 177
Avances sur commandes / stocks	-4 106	-30 732
Créances clients	338 971	-1 047 243
Autres créances	285 723	-407 943
Dettes fournisseurs	14 990	136 500
Dettes fiscales et sociales	128 982	531 178
Autres dettes	-31 932	189 374
Compte de liaison exploitation	26 796	0
Compte de régularisation	11 630	6 817
Impact de la variation du BFR sur la trésorerie	771 055	-622 048
Remboursements des emprunts	-777 215	-823 723
Subvention d'équipement	345 819	0
Compte de liaison investissements	0	0
Variation fonds associatifs	195 867	0
Impact de la variation du financement sur la trésorerie	-235 530	-823 723
Acquisitions immobilisation incorp. et corp.	-1 018 651	-762 400
Acquisitions Autres immobilisations	-1 849 592	-1 278 147
Dettes sur immobilisations	-52 389	143 243
Cessions	69 745	58 255
Dépôts et cautionnement	-7 524	-290
Impact des investissements sur la trésorerie	-2 858 410	-1 839 338
Variation Trésorerie nette	420 773	-1 028 932
Trésorerie d'ouverture	10 677 922	11 098 696
Trésorerie de clôture	11 098 696	10 069 764
Variation Trésorerie nette	420 773	-1 028 932

F. Situation de l'actif réalisable et disponible, et du passif exigible

Le tableau de la situation de l'actif réalisable et disponible, et du passif exigible comprend toutes les créances et dettes dont l'échéance est à moins d'un an, et les disponibilités. Les valeurs mobilières de placement, aisément transformables en liquidités, sont assimilées aux disponibilités. Les produits à recevoir, et les charges à payer sont inclus dans le tableau. En fin, les résultats antérieurs sous contrôle de tiers financeurs, qui restent à restituer, sont pris par prudence pour leur montant total quel que soit l'échéance.

ARDPE	2018	2019	2020
Actif réalisable et disponible			
Prêts			
Autres immobilisations financières	35 470	46 620	46 910
Avances, acomptes sur commandes	21 308	18 236	37 077
Créances clients et comptes rattachés	1 733 135	2 502 339	3 541 983
Autres Créances	1 257 343	1 263 131	1 662 882
<i>Sous-total</i>	3 047 256	3 830 326	5 288 852
VMP, Disponibilité	9 144 102	11 098 696	10 069 764
Total	12 191 358	14 929 022	15 358 616
Passif exigible			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	273 438	47 461	77 600
Emprunts et dettes financières	494 950	810 483	798 453
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	110	1 685	110
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	542 742	657 938	794 438
Dettes fiscales et sociales	2 991 418	3 900 070	4 451 346
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	197 359	158 045	301 288
Autres dettes	77 796	72 730	226 215
Total	4 577 814	5 648 411	6 649 450

Cabinet LARRIBE-VALVO

Siège Social : 11, rue de la Fontaine Bleue - CS 10113 - 19103 BRIVE Cedex
Tél : 05.55.18.08.08 - Mail : cabinetlarrivevalvobrive@lvds.biz

Bureau : 13, rue Romaine - BP 4034 - 24004 PÉRIGUEUX Cedex
Tél : 05.53.45.62.62 - Mail : cabinetlarrivevalvoperigueux@lvds.biz



Groupe LVDS

11, rue de la Fontaine Bleue - CS 70119 - 19103 BRIVE Cedex

Cabinet VERLHAC-DARTHOU

15, rue de la Fontaine Bleue - CS 10104 - 19103 BRIVE Cedex

Cabinet SARLANDIE

Siège Social : 6, place de l'Hôtel-de-Ville - 24260 LE BUGUE
Bureau : 6 et 8, boulevard Eugène Leroy - 24200 SARTLAT

LVDS Expertise Terrasson

Z.I. Du Coutal - 24120 TERRASSON

LVDS Expertise Tulle

58 bis, avenue Victor Hugo - 19000 TULLE

Cabinet VACHAL

2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL

LVDS Audit

Siège Social : 11, rue de la Fontaine Bleue - CS 70119 - 19103 BRIVE Cedex
Bureau : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL

ACCF

15, rue de la Fontaine Bleue - CS 10104 - 19103 BRIVE Cedex

AGRILIM Gestion

Siège Social : 58 bis avenue Victor Hugo - 19000 TULLE
Bureau : 11 bis avenue du Général de Gaulle - 19140 UZERCHE

AUDY & ASSOCIÉS

Siège Social : 19, avenue de Messine - 75008 PARIS
Bureau : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL

AUDY & ASSOCIÉS Expertise

Siège Social : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL
Bureau : 31 avenue Henri IV - 19400 ARGENTAT

CIGECO

Siège Social : 3, chemin des Versannes - CS 20099 - 87203 SAINT-JUNIEN
Bureau : 68, rue Armand Barbès - 87100 LIMOGES
Bureau : 13, place du Général de Gaulle - 16700 RUFFEC

SERIN Expertise

16, A Cours Sablon - 63000 CLERMONT-FERRAND

Cabinet AUCHABIE

20, avenue Édouard Herriot - 19100 BRIVE-LA GAILLARDE